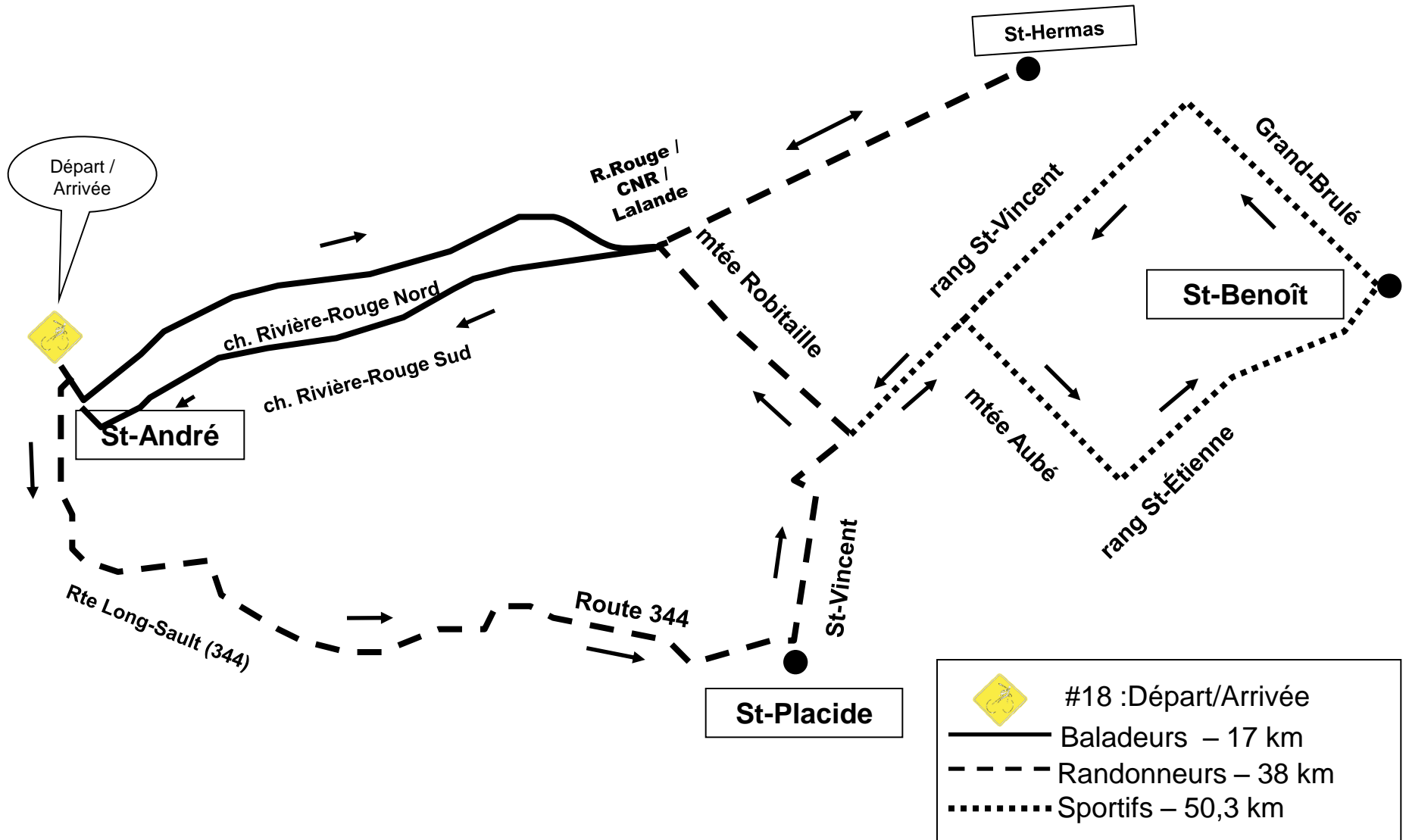


Parcours Lac et Prairies



Parcours #18 Lac et Prairies

Baladeurs : Distance : 17 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault jusqu'au bout
- À gauche sur Wales
- À gauche sur Rivière-Rouge Nord
- À droite sur chemin CNR
- À droite sur Rivière-Rouge Sud
- À droite sur Wales
- À droite sur Legault
- À droite dans la cour de l'école

Randonneurs : Distance : 38 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault
- À droite sur Wales
- À gauche sur Route du Long-Sault (rte 344)
- À gauche sur montée St-Vincent (St-Placide)
- À gauche sur montée Robitaille
- À droite sur chemin Lalande (Clement-Pesant)
- Jusqu'au village de St-Hermas puis retour sur vos pas
- À droite sur chemin CNR
- À gauche sur Rivière-Rouge Sud
- À droite sur Wales
- À droite sur Legault jusqu'à la cour de l'école

Sportifs : Distance : 50,3 km

- Cour de l'école
- À gauche sur Legault
- À droite sur Wales
- À gauche sur Route du Long-Sault (rte344)
- À gauche sur montée St-Vincent
- À droite sur Aubé
- À gauche sur rang St-Étienne
- À gauche sur Grand Brulé (St-Benoît)
- À gauche sur rang St-Vincent
- À droite sur montée Robitaille
- À droite sur chemin Lalande (Clement-Pesant)
- Jusqu'au village de St-Hermas puis retour sur vos pas
- À droite sur chemin CNR
- À gauche sur Rivière-Rouge Sud
- À droite sur Wales,
- À droite sur Legault jusqu'à la cour de l'école

Les règlements de SamediVélo

- Tout participant doit posséder un vélo en bonne condition.
- Le port du casque est obligatoire.
- Tout participant doit respecter le code de la route.
- Tout participant doit signaler ses intentions pour arrêter, pour tourner à droite ou à gauche.
- Tout participant doit circuler à la file indienne et à distance respectable.
- Tout participant doit respecter les directives du chef de file.
- Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées en circulant.
- Il est interdit de circuler avec un baladeur ou des écouteurs.